



# L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

JUILLET - AOÛT 2023



Edito 

Alors que nous approchons de la fin de cette année associative, il est temps de célébrer tous les bénévoles soucieux d'animer notre commune.

Le mois de juin a été riche en animations :

- \* La fête champêtre de l'école publique, dans une ambiance joyeuse et conviviale, élèves, enseignants et parents se sont rassemblés pour célébrer la fin de l'année scolaire avec stands de jeux et spectacles...
- \* De son côté, l'école St-Joseph a organisé une belle kermesse rassemblant familles et amis autour d'activités ludiques et stands gourmands...

Bravo pour l'engagement de la communauté éducative à offrir des moments de joie et d'amusements aux enfants.

C'est dans ce même esprit de fête que EPMM sports pour tous a terminé son année par un repas-spectacle, avec zumba des enfants et des plus grands.

Le Comité des fêtes en collaboration avec l'AJHA a également marqué les esprits avec la première Fête de la Musique, un vrai moment de partage.

La soirée Moules-Frites suivie du feu d'artifice est en préparation, rendez-vous le VENDREDI 4 AOÛT.

En outre, nous sommes heureux de partager la nouvelle que le Groupement Foot Emeraude Jeunes du Pays de Matignon (60 jeunes de la commune sur près de 200 licenciés au groupement comprenant St-Cast, Matignon, Plébouille et St-Pôtan) a été le coup de cœur du district des Côtes d'Armor pour ses actions menées au cours de la saison. Que ce soit à travers le fair-play, initiatives sociales et activités sportives.

Enfin il convient de mentionner l'association Culture et Patrimoine d'Hénanbihen, avec l'inauguration prochaine de l'Allée couverte, coup de cœur de la région dans la rubrique « première fois ». Reconnaissance pour préserver et promouvoir l'héritage culturel de notre commune.

En conclusion, un Grand MERCI aux Présidents et Membres de nos Associations pour leur engagement à travers nos associations. Rendez-vous le SAMEDI 9 SEPTEMBRE au Forum des Associations de 10h à 12h30 à la Salle des Fêtes.

Bonnes Vacances à TOUS (sans oublier les nouveaux diplômés !)

Jean-Michel Daniel, Adjoint



## FORUM DES ASSOCIATIONS

Retrouvez toutes vos associations pour vous informer ou vous inscrire au forum des associations le samedi 9 septembre de 9h à 13h à la salle des fêtes.

**L'an deux mil vingt-trois, le 26 juin à vingt heures**, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 19 juin deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme ABBE Jacqueline, Mme DURAND Anne, M. CHMIELEWSKI Ludovic, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEFFRE Régis, M. MEHOUS Gwenaël. M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis.

Étaient Excusés : M. LE BRUN Gildas pouvoir à Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph donne pouvoir à Mme DURAND Anne.

Secrétaire de Séance : M. DANIEL Jean-Michel

• **Création d'une bibliothèque, locaux jeunes et associatifs : demande de subvention Fonds vert**

Le projet de création d'une bibliothèque, locaux jeunes et associatifs a été présenté au Conseil municipal. Le montant des travaux est estimé à 425 000 € HT.

Monsieur Le Maire présente donc le plan de financement suivant, afin de solliciter une subvention Fonds Vert au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics :

| DEPENSES                                                          |           | RECETTES                                                |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------|-----------|
| Travaux création d'une bibliothèque, locaux jeunes et associatifs | 425 000 € | Subvention DETR (30 % montant H.T. de la dépense)       | 126 600 € |
|                                                                   |           | Subvention Fonds vert (30 % montant H.T. de la dépense) | 127 500 € |
|                                                                   |           | Autofinancement                                         | 270 900 € |
| Etudes                                                            | 100 000 € |                                                         |           |
| MONTANT H.T.                                                      | 525 000 € | MONTANT H.T.                                            | 525 000 € |
| T.V.A. à 20.00 %                                                  | 105 000 € |                                                         | 105 000 € |
| MONTANT T.T.C.                                                    | 630 000 € |                                                         | 630 000 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 3 CONTRE) valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert, et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

• **Validation du forfait versé à l'école privée dans le cadre du contrat d'association**

Madame CORDON Catherine présente au Conseil Municipal le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique afin de déterminer le montant de la participation 2023 à verser à l'école privée St-Joseph, dans le cadre du contrat d'association.

Le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique est de 771.92 €.

Le nombre d'élèves à l'école privée étant de 73, le montant de la subvention à attribuer est de 56 350.16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le versement de la somme de 56 350.16 € à l'école St-Joseph pour l'année 2023, et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense.

• **Validation d'un devis pour des travaux « chemin du Haut Temple »**

Des devis sont arrivés en mairie concernant des travaux de réfection du chemin d'exploitation du Haut Temple, au terrain des sports. Monsieur le Maire propose de retenir le devis le moins onéreux, soit le devis de l'entreprise SRTP pour un montant de 16 452.90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis de la SRTP pour un montant de 16 452.90 € et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

• **Autorisation du Maire à signer l'acte d'engagement du marché « révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) »**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 06 juin 2023 avec la présence de l'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui Aux Collectivités) qui a analysé les offres.

Après examen des offres, la commission a décidé de retenir l'offre du cabinet Ouest AM pour un montant d'honoraires de 49 956 € TTC. Pour valider la décision de révision du PLU, il reste à signer l'acte d'engagement du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur Le Maire ou à signer l'acte d'engagement pour la révision du PLU avec le cabinet Ouest AM.

## ~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

Les élus sont à la disposition de tous les habitants d'HÉNANBIHEN. C'est généralement le cas, mais l'on se demande parfois si l'on ne **pourrait pas améliorer la communication** entre élus et habitants notamment en donnant aux habitants les informations qui ne résultent pas de la communication officielle de l'exécutif municipal, c'est-à-dire le maire et les adjoints.

**Le procès-verbal des conseils** municipaux reprend les discussions intervenues sur tous les sujets abordés, mais **n'est pas porté à la connaissance des habitants** alors qu'il devrait en toute transparence, être affiché en mairie et mis sur le site internet.

Par cette transparence de l'exécutif, les habitants constateront que les élus de la minorité ont des idées et des propositions sur tous les sujets. Par exemple la nécessité que soit grandement amélioré l'entretien des fossés de nos routes ce qui est **répété par la minorité depuis des années** et pour la dernière fois lors du Conseil municipal du 15 mai dernier, sans que le danger du **mauvais état des fossés du fait d'un fauchage trop tardif**, ne soit suffisamment pris en compte par l'élus et/ou les élus responsables.

Alexis MENARD, Régis MEFFRE et Gwenaël MEHOUS, élus de la minorité

## ~ INFORMATIONS COMMUNALES ~

### RAPPEL : Interdiction de s'arrêter et de stationner le long des lignes jaunes



Nous constatons que de nombreuses personnes s'arrêtent ou stationnent leur véhicule le long des lignes jaunes en bordure de voirie. Nous vous rappelons que cela est **strictement interdit**.

**L'article R417-10 du Code de la route** précise que ce type d'infraction est **puni par une contravention de 2ème classe : amende forfaitaire de 35 € et amende majorée de 75 €**.

Merci d'utiliser les places de stationnement existantes, même pour un bref arrêt.

### Déjections canines

Un maître est responsable du « cadeau » laissé par son animal sur le trottoir ou sur les pelouses. Il est également déplorable d'en retrouver aux abords des jeux pour enfants ! Le chien ne peut le faire seul. Merci de veiller au respect de ces espaces publics.

### Distributeurs de sacs pour les déjections canines

Des distributeurs de sacs pour les déjections canines ont été installés sur la commune. Afin que tout le monde puisse en profiter, nous vous remercions de **n'utiliser qu'un sac par personne, uniquement lorsque cela est nécessaire**, et non en « réserve » pour vos prochaines promenades avec votre fidèle ami à quatre pattes.



### RAPPEL concernant les chiens en divagation

Nous recevons régulièrement des plaintes en mairie concernant des chiens en divagation sur la commune, parfois dangereux.

Il est donc important de rappeler une fois de plus aux propriétaires de faire le nécessaire pour garder leurs chiens dans l'enceinte de leur propriété, ou près de soi sur la voie publique pour leur sécurité et celle des autres concitoyens.

**Selon l'article L211-23 du Code Rural**, un chien est considéré comme en divagation lorsque :

- **Le chien est sans surveillance du maître et se trouve hors de portée de son rappel**
- **Le chien est à plus de 100m de son maître**
- **Il est abandonné à son seul instinct**

Dans ces cas, l'animal est susceptible d'être **capturé et conduit en fourrière**. Le propriétaire disposera d'un délai de 8 jours pour le récupérer. Si l'animal est identifié, son maître sera appelé à le chercher dans les plus brefs délais (8 jours).

Dans le cas contraire (si l'animal n'est pas identifié), le délai sera le même, à la différence qu'une amende, les frais d'hébergement ainsi que le tatouage seront à sa charge.

**L'identification d'un animal de compagnie est obligatoire.** Une fois l'échéance atteinte, le chien sera confié à la SPA ou une association protectrice des animaux.

Si vous trouvez un chien errant et que vous pouvez l'approcher sans danger, nous vous informons que la mairie et la clinique vétérinaire du Frémur sont équipées de lecteur de puces d'identification.

Vous avez donc la possibilité de faire vérifier gratuitement l'identification de l'animal, ce qui permettra de contacter son propriétaire pour venir le récupérer.

### Mobilisation des citoyens face à la situation nationale actuelle



A l'appel du Président de l'association des Maires de France, face à la situation de violences dans notre pays, la symbolique que représentent l'agression des élus et la dégradation des bâtiments publics, nous avons répondu par un rassemblement ce lundi 3 juillet devant notre mairie.

Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays, ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens.

### Plan canicule été 2023

Dans le cadre d'un éventuel déclenchement par le Préfet du plan canicule, **les personnes à risques et isolées sont invitées à s'inscrire sur le registre nominatif de la commune** pour bénéficier de l'aide nécessaire en cas de fortes chaleurs.

Pour vous inscrire, merci de prendre contact avec la mairie au 02.96.31.52.49



La plateforme téléphonique d'information "canicule" est activée lors des vagues de chaleur

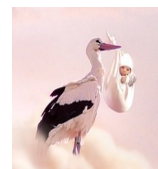


### ~ ÉTAT CIVIL ~

#### Naissance :

Le 20 juin 2023 : **Anaëlle SCARLAT**, fille de Ion SCARLAT et de Livia-Elena SCARLAT.

*La municipalité présente ses sincères félicitations aux parents et ses vœux de bonheur au bébé.*



#### Mariage :

Le 8 juillet 2023 : **Mme Graziella GAULTIER et M. Éric LEFEUVRE**

*La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux époux.*



#### Décès :

**Mme Elisabeth DURAND (née PANSART)**, née le 6 août 1931 à Hénanbihen, décédée le 5 juin 2023 à Dinan.

**M. Maurice GUYOMARD**, né le 20 octobre 1939 à Hénanbihen, décédé le 23 juin 2023 à Dinan.

*La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.*



### Remerciements

**Famille de Mme Elisabeth DURAND** : les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et toute la famille vous remercient pour vos marques de sympathie après le décès d'Élisabeth DURAND, née PANSART.

### ~ URBANISME ~

**DP : déclaration préalable**

**PD : permis de démolir**

**PC : permis de construire**



**DP 02207623C0016** : GROUPE VERLAINE, panneaux photovoltaïques sur toiture, 4 rue Aristide Briand.

**DP 02207623C0017** : M. GAC Pierre, détachement d'un terrain, La Ville Besnard.

**DP 02207623C0020** : M. MARCELLIN Pascal, création d'une ouverture de toit et remplacement de la fenêtre de toit existante, 10 rue des Rosiers.

**DP 02207623C0022** : M. HELLOUVRY Guillaume, rénovation de façade, pose de clôture et d'une borne de recharge électrique, 24 rue de la Libération.

**PC 02207623C0004** : ELEVAGE DU REPOSOIR, extension d'un hangar avec pose de panneaux photovoltaïques sur toiture, Le Reposoir.

**PC 02207623C0006** : M. et Mme MENIER, démolition d'une extension et construction d'un garage, Les Botteries.

**PC 02207623C0008** : ELEVAGE DU REPOSOIR, construction d'une cellule de stockage de céréales, Le Reposoir.

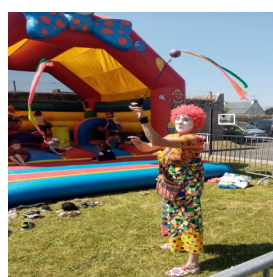
- Du lundi 28/08 au vendredi 1er septembre de 9h à 12h
- Le lundi/mardi/jeudi/vendredi de 14h à 17h.

Laurence COUILLEAUD, directrice - 11 lot Bel Air 22550 Hénanbihen - 02.96.31.53.66 / [ecole.0220847b@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0220847b@ac-rennes.fr)



\*\*\*\*\*

On a vécu ensemble de très belles manifestations grâce aux bénévoles mobilisés dans la bonne humeur et au top de l'efficacité, la complicité des commerçants et artisans d'Hénanbihen, le soutien de la commune... et la présence toujours nombreuse des habitants.



A large crowd of people is gathered outdoors at what appears to be a fair or festival. In the foreground, a paved area with a yellow line is visible. To the right, there is a wooden structure with a slanted roof, possibly a stage or a booth. The background shows a grassy area with many people, some tents, and a colorful structure that looks like a small castle or a decorative building. The sky is clear and blue.



Merci pour tout cela, très belles vacances à tous et rendez-vous dès septembre pour continuer l'histoire. L'équipe APE.

Date Limite des candidatures le 31/07/2023.

## ~ VIE ASSOCIATIVE (SUITE) ~

### Comité des fêtes

Le **Comité des fêtes** d'Hénanbihen se mobilise pour vous organiser une **soirée avec repas moules-frites** le **vendredi 04 août 2023 dès 19h00** au **terrain des sports**.

Il sera suivi du **feu d'artifice offert par la municipalité**.



### Rando'Bihen



Le vide-grenier de l'association Rando' Bihen aura lieu le **mardi 15 août**, dans la rue Le Flanchec et à la résidence du Parc.

#### **Inscriptions et renseignements :**

Courriel : [randobihen@gmail.com](mailto:randobihen@gmail.com)

Tél : 06.27.55.90.46

### ABC Bibliothèque



A compter du **LUNDI 10 JUILLET** et jusqu'au **LUNDI 4 SEPTEMBRE**, votre bibliothèque reprend ses horaires d'été.

Elle sera ouverte seulement le **SAMEDI DE 10H30 A 12H00**

#### **Nouveaux horaires d'ouverture à compter de septembre :**

- Le lundi et le mercredi de 17h à 18h
- Le samedi de 10h30 à 12h

Nous vous souhaitons à tous un agréable été et de bonnes vacances.

### EPMM SPORTS POUR TOUS Gymnastique



Notre année sportive se termine.

Nous donnons rendez-vous en septembre à tous nos adhérents ainsi qu'à toutes les personnes qui souhaitent se joindre à nous pour des cours de gymnastique d'entretien, **chaque mardi matin de 10 h 45 à 11 h 45**.

Les inscriptions pourront se faire au forum des associations le samedi matin 9 septembre à la salle des fêtes de Hénanbihen ou à la reprise des cours.

Deux séances d'essai sont offertes gracieusement.

### Club du Bon Accueil



Les grillades annuelles auront lieu le **jeudi 17 août**, à la résidence du Parc. Pensez à amener vos couverts. Venez nombreux !

## ~ ANNONCES ~

Homme seul, veuf récent, 79 ans, recherche une **aide ménagère pour 2 matinées de 3 heures par semaine**. Le plus tôt possible.

Tel : 02.96.83.70.75 / 06.75.38.48.07

Votre salon de coiffure Carine G sera **fermé le samedi 15 juillet**, et pour les congés d'été **du mardi 1<sup>er</sup> août au mardi 15 août inclus**.

Bonnes vacances à tous.

Tel : 02.96.34.08.22



Sylvie CHAUVIN, habitante de Hénanbihen (22550), 62 ans, sérieuse, fiable, dynamique et sportive propose de **GARDER VOS ENFANTS CHEZ VOUS !**

Expérimentée depuis plus de 20 ans en tant qu'intervenante sociale et familiale (diplômée), formée aux premiers secours ;

Je vous propose mes services pour un contrat de longue durée :

- Pour garder vos enfants (0 - 13 ans), à votre domicile, dans le respect de leurs et de vos habitudes, avec horaires atypiques ou non,
- Les accompagner à l'école, la crèche, leurs activités extérieures...,
- Faire des activités et des sorties avec eux en fonction de leur âge, (piscine, balades, médiathèque, devoirs, jeux de société, bricolage, sorties culturelles, etc...) et selon vos souhaits,
- Préparer les repas,
- Aide aux devoirs.

Contact : 06/80/81/66/77

### Cours d'Aquagym au Manoir du Reposoir

Elisa et Ludovic vous proposent des cours d'Aquagym au Manoir du Reposoir.

Vous pouvez les contacter au 07.83.08.42.07 ou 06.09.56.26.02, et par mail à l'adresse [aguagym.ger@gmail.com](mailto:aguagym.ger@gmail.com)

## ~ AGENDA ~

**Vendredi 4 août** : Repas moules-frites du comité des fêtes inter-associations et feu d'artifice de la municipalité à partir de 19h au terrain des sports.

**Mardi 15 août** : Vide-grenier de Rando'Bihen

**Jeudi 17 août** : Grillades du Club Bon Accueil à la Résidence du Parc

**Lundi 4 septembre** : rentrée des classes

**Samedi 9 septembre** : Forum des associations

# Important

### Vivre en bonne intelligence

**Les travaux bruyants de bricolage et jardinage sont autorisés :**

**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,**

**le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,**

**le dimanche de 10h à 12h.**



### La Mairie :

La mairie est ouverte :

**- Du lundi au vendredi de 9h à 12h**

**- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30**

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi**.

☎ : 02.96.31.52.49

[mairie.henanbihen@wanadoo.fr](mailto:mairie.henanbihen@wanadoo.fr)

<https://www.henanbihen.fr/>

### L'agence postale :

L'agence postale est ouverte du **lundi au vendredi** de 9h à 12h

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE de la mairie et de l'agence postale le MARDI 1ER AOÛT.**

Directeur de Publication

Jean-Michel LEBRET